



Newsletter Pro N°15

Edition hors-série **développement durable et tri**



En cette fin d'année, notre newsletter pro passe au vert pour une édition hors-série spéciale développement durable et tri. N'oubliez pas : au 1er janvier, les règles de tri changent sur notre territoire et il ne faudra pas manquer d'en informer les touristes de passage dans votre hébergement. Pas d'inquiétude, on vous aide !

**Le tri et sa nouvelle
réglementation pour 2024 :
adaptez votre hébergement
touristique**



À partir du 1er janvier 2024

LA COLLECTE À DOMICILE DE VOS DÉCHETS ÉVOLUE



En effet, le service de collecte des déchets à domicile va connaître un changement majeur dans les 30 communes de la Communauté de Communes Cœur de Loire : le **ramassage une semaine sur deux**, en alternance, des ordures ménagères et des emballages et papiers.

Trois zones continueront cependant d'être collectées deux fois par semaine :

- L'**hypercentre de Cosne** (zone située entre la Loire et la voie de chemin de fer).
- L'habitat collectif du quartier Saint-Laurent à Cosne.
- L'habitat collectif de Donzy (rue du 19 mars 1962).



Il vous sera sûrement nécessaire d'adapter votre hébergement touristique à ce changement :

- En mettant à jour **l'affichage des consignes**. Pour cela, vous pouvez imprimer l'affiche du **mémo tri**. Vous pouvez également mettre à disposition des touristes le **guide du tri**.
- En dotant votre hébergement de **sacs jaunes** et en mettant en place trois poubelles de tri dans votre logement (une pour les sacs jaunes, une pour les sacs noirs et une pour le verre qui doit continuer à être déposé dans les colonnes).

→ les **sacs jaunes** sont désormais à récupérer dans les locaux de la communauté Cœur de Loire situés à Cosne ou à Donzy (le premier rouleau est fourni). Lors de votre retrait n'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de téléphone...). Vous pourrez également

retirer un **calendrier du tri** que vous pourrez laisser à disposition dans votre hébergement. Ensuite, en tant que professionnels, il vous sera nécessaire d'acheter des rouleaux de sacs jaunes.

☑ En mettant en place ou en adaptant l'**espace extérieur de stockage** de vos poubelles. En effet, il vous faudra désormais prévoir de stocker jusqu'à deux semaines les sacs, noirs ou jaunes.

☑ Si ce n'est pas déjà fait, en mettant en place un **composteur** dans le jardin de votre hébergement (une distribution assurée par la Communauté de Communes Cœur de Loire est prévue courant premier trimestre 2024). Des composteurs collectifs seront progressivement mis en place sur le territoire.

☑ Pour limiter encore les déchets papiers, n'oubliez pas que des stickers "**stop pub**" peuvent gratuitement vous être remis aux accueils des bureaux de la Communauté de Communes Cœur de Loire, à Cosne et à Donzy.

Pour plus d'information, connaître le jour de collecte de chaque commune et consulter une FAQ, un lien : www.coeurdeloire.fr

Vers un territoire durable ☐



Les Cabets, Donzy © Energie Vagabonde

Offrir des vacances durables à nos touristes, c'est possible et ça passe par plein de petits gestes. Trois exemples :

☑ Laisser à disposition dans vos hébergements la [liste des marchés](#) du territoire, pour les inciter à consommer local et de saison. En laissant également un sac réutilisable, vous permettez de réduire davantage les déchets : plus de sac plastique pour faire ses emplettes. D'ailleurs, nous pouvons vous fournir des **Tote Bag** marqués aux couleurs de notre destination !

☑ Mettre en avant les moyens de transport doux et notamment les vélos électriques et le train.

→ Nos **vélos électriques** sont à louer, aux beaux jours, à la demi-journée, la journée ou sur plusieurs au départ de notre point d'accueil de Cosne (Palais de Loire) et du Pavillon du Milieu de Loire à Pouilly. N'oubliez pas : **les touristes résidants chez vous bénéficient d'une réduction sur le prix des locations !**

Le saviez-vous ? Une [borne de recharge de vélos électriques](#) a été mise en place à Saint-Andelain, au pied du belvédère, l'occasion d'un arrêt pour recharger gratuitement son vélo électrique avant de continuer sa route à la découverte du vignoble de Pouilly.

→ Grâce à un partenariat favorisant **l'éco-mobilité**, les touristes venus en train peuvent profiter d'offres exclusives et, parfois, ils ne le savent pas ! En vacances chez nous, ils pourront notamment [visiter gratuitement le Musée de la Loire](#) ou encore avoir [une entrée gratuite pour une entrée achetée à La Tour du Pouilly Fumé](#).

L'info en plus : la Communauté de Communes Cœur de Loire travaille sur un [plan de mobilité](#) qui développera la mobilité durable.

☑ Permettre à vos touristes de découvrir des lieux et des activités où on met en avant le respect de la nature.

→ Avec une [balade dans la réserve naturelle du Val de Loire](#) qui, entre La Charité-sur-Loire et Tracy-sur-Loire, permet de découvrir des bords de Loire préservés et sauvages.

→ Avec une sortie ludique au milieu de la [zone humide de Donzy](#) après avoir découvert tout le [circuit de l'Escapade](#), au fil du Nohain.

→ En participant aux diverses animations proposées par [Le Pavillon du Milieu de Loire](#), service d'éducation à l'environnement de notre Communauté de Communes, que vous pourrez redécouvrir au printemps !

Pssst... En se lançant dans la réalisation d'un [Atlas de la Biodiversité Communale](#), la ville de Cosne-Cours-sur-Loire met en avant sa volonté de s'engager pour la nature. Ce projet entrainera la réalisation d'animations pour le grand public.

Même si l'Office de Bourgogne Cœur de Loire a fermé ses portes, n'oubliez pas que toute l'équipe reste joignable du lundi au vendredi !

☎ 03.86.28.11.85

✉ accueil@bourgogne-coeurdeloire.fr

Nous pouvons également venir à votre rencontre pour visiter votre hébergement et mettre à jour vos informations, n'hésitez pas à nous demander un RDV.

mailer lite